



CLaC'Infos n°7

Le bulletin d'information du Comité Laïcité Citoyenneté 29

Septembre 2021

CLaC'Infos apporte une information sur l'actualité de la Laïcité et sur l'activité de l'association Comité Laïcité Citoyenneté 29 (CLC29). Il a pour vocation d'être partagé avec les sympathisants et défenseurs de la Laïcité. N'hésitez pas à le diffuser très largement à vos proches, ami(e)s et connaissances.

La rédaction du CLaC'Infos.

Sommaire

1. Editorial du président du CLC29
2. Actualités du CLC29
3. Tribune libre
4. Revue des médias
5. Le Quiz du mois

Editorial

Le Comité Laïcité Citoyenneté 29 reconnu d'intérêt général

En janvier dernier, le Comité Laïcité Citoyenneté 29 avait sollicité la Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère (DDFP29) afin que notre association soit reconnue d'intérêt général et soit éligible au régime du mécénat.

C'est aujourd'hui chose faite par un courrier officiel en date du 13 juillet 2021.

La décision de la DDFP29 se conclut par la déclaration suivante :
« L'association Comité Laïcité 29 peut être considérée comme non concurrentielle, non lucrative et participant d'une démarche pédagogique et éducative qui permet à tous de mieux exercer la citoyenneté. »

Pour nous tous, acteurs de la Laïcité, c'est une grande satisfaction, mais ce sont avant tout les attendus de cette décision qui sont à

souligner car ils reprennent in extenso nos orientations et approuvent le sens de notre action.

En effet, cette décision de la DDFP29 retient notre présentation sur internet :

« Nous oeuvrons au quotidien pour réfléchir, proposer et transmettre ces règles du « vivre ensemble » et même au-delà par ce que j'appellerais le Bâtir ensemble. Car c'est bien d'avenir dont il est question. Le Comité agit sans volonté d'asséner des vérités ou de se porter en censeur, mais au contraire avec la volonté de susciter la réflexion sur ce sujet.

L'avenir de notre société inscrite dans l'histoire par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, prémisses à la loi de 1905, en posait déjà les règles : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Il faut affirmer sans craintes les valeurs de la République qui permettent aux hommes d'affirmer librement leurs opinions spirituelles ou philosophiques et leur assurer, au-delà des différences, la liberté, l'égalité et la fraternité. »

La décision de la DDFP29 s'appuie, parallèlement, sur ce qui fonde l'engagement du CLC29 :

- défendre et promouvoir la laïcité dans l'espace public et au sein des institutions de la République ;
- combattre les atteintes au principe de neutralité dans la sphère publique et promouvoir ceux de tolérance mutuelle et de liberté absolue de conscience, en s'appuyant sur les dispositions des articles 1 et 2 de la loi du 9 décembre 1905, ces principes étant garants du « vivre ensemble » dans une « République indivisible, laïque, démocratique et sociale qui assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion et qui respecte toutes les croyances » ;
- mettre en oeuvre et développer toutes actions de communication et de promotion, concevoir, éditer et diffuser tout support.

Le DDFP29 souligne complémentirement les activités du Comité, qui :

- organise des conférences-débats et des interventions publiques en milieu universitaire, scolaire et associatif ;
- procède à des commémorations sous diverses formes de la loi du 9 décembre 1905 ;
- intervient dans le cadre d'un partenariat avec une association d'insertion de migrants ;
- propose des animations de rencontres au sein d'établissements d'enseignement ;
- organise des projections-débats ;
- réalise des documents informatifs, l'animation d'un site internet et d'une page Facebook ;
- invite à s'abonner gratuitement au bulletin d'information mensuel CLaC'Infos.

Suite à cette décision du DDFP29, il nous est donc désormais possible d'émettre des certificats de déductibilité fiscale pour les dons que nous percevons.

Mais au-delà, et c'est sans doute le plus important, c'est tout le travail que nous avons toutes et tous engagé au service de cet idéal de Laïcité qui est reconnu et qui, dans la difficile période que nous traversons, est un encouragement à le poursuivre avec détermination, mesure et générosité.

Jean Pierre HUE
Président du Comité Laïcité Citoyenneté 29

Le 13 septembre 2021, le conseil d'administration a fait sa rentrée après la pause estivale.

A cette occasion, le Président s'est félicité de la reconnaissance d'intérêt général (évoquée dans l'éditorial ci-avant) obtenue par la DDFP du Finistère. Cela ne fait que renforcer la motivation des administrateurs pour relancer et développer de nouvelles activités pour cette nouvelle année que tous espérons moins contrainte.

Outre la poursuite des activités avec les partenaires désormais réguliers, tels que l'ABAAFE, il est proposé l'initiation d'interventions dans des bibliothèques, avec qui des contacts vont être pris en ce sens dans les prochains jours, ainsi qu'au Lycée naval, l'école de Maistrance et l'Ecole des Mousses, structures dans lesquelles le CLC29 devrait intervenir dans les prochaines semaines.

Parmi les actions à organiser, la traditionnelle journée de la Laïcité à l'occasion de l'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat.



Prix de la Laïcité au collège Victoire Daubié de Plouzané

Pour cette rentrée, la remise d'un prix de la Laïcité au collège Victoire Daubié de Plouzané est à nouveau d'actualité, grâce à une relation de confiance nouée avec cet établissement.

C'est donc avec un grand plaisir que le CLC29 répondra présent pour cet événement, décomposé en une intervention dans chaque classe de 4ème, l'analyse de projets produits par les élèves, puis une cérémonie de remise des prix.

Plus d'informations dans un prochain CLaC'Infos.



Tribune libre

Chaque mois retrouvez un billet d'humeur d'un membre du conseil d'administration du Comité Laïcité Citoyenneté 29.

Avis personnel, partage d'impressions, sur l'actualité ou tout sujet ayant trait à la Laïcité, cette tribune d'expression libre est sous l'entière

responsabilité de son auteur et ne saurait engager le CLC29.

Dans ce numéro, c'est Catherine Pouilleul, trésorière du CLC29, qui partage son billet d'humeur.

Confusion - quand le religieux veut intervenir dans l'organisation de la société.

La laïcité, en garantissant la liberté de conscience, a séparé l'État des organisations religieuses, en conséquence la législation ne saurait se plier à aucun dogme religieux.

La résurgence, depuis quelques temps, de la notion de blasphème est une aberration au regard d'un principe fondamental de notre droit : personne ne peut être contraint par le droit au respect des dogmes ou prescriptions religieuses.

De plus, si le blasphème n'est pas une notion juridique, le droit à l'exercer a été consacré par la loi sur la liberté de la presse de juillet 1881 ; seules les infractions (diffamations, injures, provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence) à l'encontre de croyants peuvent être sanctionnées. En définitive, l'injure à la religion est acceptée, l'injure aux croyants, non.

Le travail de sape pour parvenir à la reconnaissance du blasphème en tant que délit s'appuie sur des prises de position qui pourraient n'être d'aucune portée si elles n'étaient prises par des personnes exerçant ou brigant des fonctions officielles.

Assimiler droit au blasphème et injures aux croyants et le dire contraire à la liberté de conscience conduit à une grande confusion et entretient l'animosité envers la laïcité.

En ne respectant pas la neutralité de l'État en matière de religion, en paroles ou en images, certains instillent, petit à petit, l'idée que la laïcité est en conflit avec le respect des croyances ou religions.

Or c'est exactement le contraire qui est en train de se produire : dogmes et postulats religieux se veulent devenir acteurs de l'organisation de l'État et par opportunisme, électoralisme, méconnaissance voire ignorance, des femmes et des hommes politiques réclament une "laïcité relative". En s'appuyant sur une idée reçue qui voudrait que *laïcité* soit le terme politiquement correct pour contrer certaine religion, les tenants de cette laïcité relative ouvre grand la porte à l'immixtion du religieux dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Catherine Pouilleul.

Revue des médias

La sélection du mois : la campagne de rentrée du ministère de l'Education Nationale



"C'est ça la laïcité" : une campagne du ministère de l'Éducation nationale fait débat sur les réseaux sociaux

France Culture, 30 août 2021
Accès libre et gratuit

Nous ne sommes pas tous égaux devant les infos des réseaux sociaux, c'est ce qui crée ces fameuses chambres d'écho, bulles de filtres où des communautés virtuelles partagent des informations focalisées sur leurs centres d'intérêt. Chaque matin, nous repérons des mouvements dignes d'être mentionnés.

[Lire ou écouter la suite](#)

Campagne de rentrée du Ministère de l'Éducation nationale sur la laïcité : quelques remarques critiques

Mezetulle, 1 septembre 2021
Accès libre et gratuit

[Catherine Kintzler] J'ai appris par la presse que le Ministère de l'Éducation nationale lance une campagne en faveur de la laïcité lors de cette rentrée scolaire 2021-2022. Les lecteurs de Mezetulle savent que je fais partie du « Conseil des sages de la laïcité » installé en janvier 2018 par le ministre Jean-Michel Blanquer, présidé par Dominique Schnapper. Ils peuvent à juste titre s'interroger sur le rôle éventuel du Conseil dans cette campagne consacrée à la laïcité, particulièrement en prenant connaissance des huit affiches de lancement. C'est en toute indépendance que je propose les remarques critiques qui suivent.

[Lire la suite](#)

Que penser de la campagne laïcité lancée par le ministère de l'Éducation Nationale ?

Vigie de la Laïcité, 27 août 2021
Accès libre et gratuit

La Vigie de la laïcité a pris connaissance de la campagne d'affichage lancée par le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, à propos de la laïcité. Force est de constater une profonde confusion sur le sens de ce qu'est la laïcité.

[Lire la suite](#)

Campagne du ministère de l'Éducation pour la laïcité : un faux procès

Comité Laïcité République, 11 septembre 2021
Accès libre et gratuit

[Isabelle Barbéris, maître de conférences en arts du spectacle à l'université Paris Diderot] Je prends connaissance des controverses, selon moi contreproductives et inaudibles, autour de la dernière campagne sur la laïcité du ministère de l'Éducation nationale.

[Lire la suite](#)

Les éléments de la revue des médias sont sélectionnés à titre informatif et ne reflètent pas nécessairement la position du Comité Laïcité Citoyenneté 29.



Contrôler le culte au nom de la laïcité ou le paradoxe de la loi française sur "le séparatisme"

rtbf, 28 juillet 2021

Accès libre et gratuit

Pendant des mois, en France, le débat sur le communautarisme, le séparatisme et la laïcité a agité le monde politique. C'est le président français, Emmanuel Macron qui l'a lancé : il voulait une loi pour lutter contre "le séparatisme" au nom des principes de laïcité.

[Lire la suite](#)



Crèches de Noël : Laurent Wauquiez gagne en appel

Crèches de Noël : Laurent Wauquiez gagne en appel

Le Point, 6 septembre 2021

Accès libre et gratuit

La justice lyonnaise ne voit aucun acte de prosélytisme ou de revendication religieuse dans l'exposition sur l'art des santonniers organisée à l'hôtel de région en 2017.

[Lire la suite](#)



L'amélioration des résultats des filles après l'interdiction du voile : une « leçon sur l'école républicaine » d'Éric Maurin

Le Monde, 28 août 2021

Accès libre et gratuit

Dans son ouvrage « Trois leçons sur l'école républicaine », l'économiste a comparé l'évolution de la scolarité des filles et des garçons de familles musulmanes et non musulmanes, avant et après 1994. Son constat : le niveau des filles a considérablement progressé.

[Lire la suite](#)



Interdire les prénoms musulmans peut-il favoriser l'assimilation ?

Revue des deux mondes, 13 septembre 2021

Accès libre et gratuit

il était président, Éric Zemmour rétablirait la loi de 1803 sur les prénoms, ce qui interdirait, de fait, à « un musulman d'appeler son fils Mohamed ». En promotion pour son livre, La France n'a pas dit son dernier mot, dans l'émission de Laurent Ruquier sur France 2, samedi 11 septembre, le polémiste (toujours pas officiellement candidat à l'élection présidentielle) pense qu'« on peut demander aux musulmans de limiter leur religion à la foi et à la pratique et de ne pas appliquer leur code juridico-politique ». « C'est exactement comme ce que la Révolution française et Napoléon ont fait avec les juifs », a-t-il précisé, rappelant la célèbre formule de Clermont-Tonnerre en 1789, « rien pour les Juifs en tant que nation, tout pour les Juifs en tant qu'individus ». Cette exigence d'intégration passe, selon Éric Zemmour, par une limitation du choix des prénoms.

[Lire la suite](#)



Stéphanie Roza :

L'islamisme "met totalement en question l'héritage des Lumières, dont la laïcité fait partie"

Comité Laïcité République, 14 juillet 2021

Accès libre et gratuit

"On les aime ou on les déteste : les Lumières reviennent comme un leitmotiv ces derniers temps au détour des incessantes controverses animant notre débat public. Les uns les convoquent pour rappeler nos fondamentaux rationalistes et progressistes, les autres pour dénoncer leur universalisme supposément aveugle aux identités et réservé à l'homme "blanc". Le tout dans un étonnant renversement idéologique qui voit une partie de la gauche contester le creuset dont elle a surgi, et une droite radicale défendre ce qu'elle a jadis passionnément abhorré. Chercheuse au CNRS et auteure de La Gauche contre les Lumières (Fayard), Stéphanie Roza décrypte ce paradoxe symptomatique d'une époque où le progrès ne convainc plus.

[Lire la suite](#)



Condorcet et la genèse de la loi de 1905

Observatoire du décolonialisme, 3 septembre 2021

Accès libre et gratuit

[par Charles Coutel, ce texte reprend et actualise une version publiée dans L'enseignement philosophique, 56e année, n° 4.].

« *Séparé absolument de l'établissement politique de la société, un prêtre n'est plus qu'un homme.* » Condorcet (1792).

[Lire la suite](#)

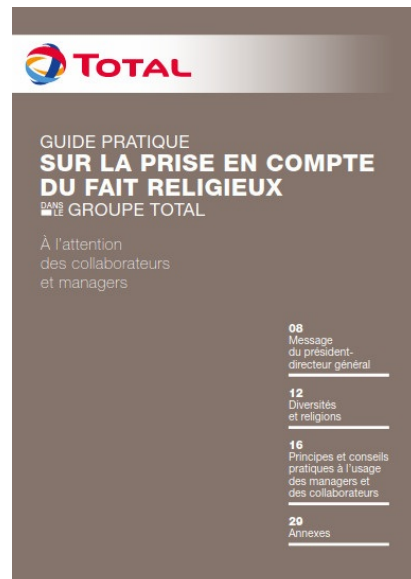
Avide de lecture ? Deux exemples de prise en compte du fait religieux en entreprise.



Accès libre et gratuit

Ce document a pour but d'aider les managers et les responsables RH à traiter des demandes concrètes de salariés ou de prestataires, en protégeant les intérêts industriels et commerciaux de l'Entreprise, dans le respect de la loi et des recommandations de la HALDE, dans le respect des personnes et de leur droits fondamentaux.

[Lire la suite](#)



Accès libre et gratuit

Apporter des réponses concrètes aux questions de nos collaborateurs sur le fait religieux dans l'entreprise, et promouvoir, dans le respect des différences, la tolérance à l'égard des croyances de chacun : tel est l'objectif de ce Guide pratique sur la prise en compte du fait religieux dans le groupe Total.

[Lire la suite](#)



Le QUIZ du mois

Chaque mois, le CLC29 vous propose un quiz pour tester vos connaissances sur la laïcité !

Question 1/ Est-ce légal d'installer une crèche de Noël dans un établissement public ?

- A : Oui
- B : Non
- C : Sous certaines conditions

[Accéder à la réponse 1](#)

Question 2/ A-t-on le droit de parler de religion à l'école ?

- A : Oui
- B : Non

[Accéder à la réponse 2](#)

Question 3/ Qu'est-ce qu'une aumônerie ?

- A : Le service du culte religieux, assuré par des aumôniers, dans un établissement public fermé (enceinte militaire, centre pénitentiaire, internat de lycée...).
- B : Une sorte de bourse qu'on portait jadis à la ceinture.
- C : Le don d'une somme d'argent, généralement modeste, à une personne démunie dans la rue.
- D : Une préparation culinaire élaborée avec des feuilles de pâte à crêpes croustillantes rassemblées en forme de bourse.

[Accéder à la réponse 3](#)

Adhésions

Ensemble, continuons de défendre les valeurs de la Laïcité, poursuivons nos actions auprès d'un public élargi !

Renouvelez votre adhésion, adhérez !

[J'adhère, je renouvelle mon adhésion](#)

Abonnement

Vous avez reçu le CLaC'Infos par l'intermédiaire d'un proche, d'un(e) ami(e), d'une connaissance et vous souhaitez recevoir les prochains numéros ?

Abonnez-vous au CLaC'Infos, le bulletin d'information du Comité Laïcité Citoyenneté 29. C'est gratuit !

[Je m'abonne au CLaC'Infos](#)

Comité Laïcité Citoyenneté 29
29200 BREST
contact@comitelaicite29.fr



Directeur de la publication :
Président du CLC29

Cet e-mail vous a été envoyé car vous êtes inscrit sur
la liste de diffusion des sympathisants du Comité Laïcité Citoyenneté 29
[Cliquez ici pour vous désinscrire](#)



© 2021 Comité Laïcité Citoyenneté 29